

Dernière mise à jour le 16 juillet 2024

# Les recettes fiscales budgétaires en légère baisse en 2023

La DGFIP vient de publier une étude statistique sur les recettes fiscales budgétaires collectées en 2023. Les recettes perçues sont en légère baisse par rapport à 2022 ([impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), ...)

## Sommaire

- Légère baisse en 2023
- Hausse des recettes de TVA et d'impôt sur le revenu
- Baisse de l'impôt sur les sociétés

La DGFIP vient de publier une étude statistique sur les recettes fiscales budgétaires collectées en 2023. Les recettes perçues sont en légère baisse par rapport à 2022 ([impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), actualité du 9 juillet 2024, DGFIP Statistiques n°26).

## Légère baisse en 2023

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2023, les recettes nettes fiscales recouvrées par la DGFIP se sont élevées à 542,8 milliards € contre 544,4 milliards en 2022 soit une légère baisse de 0,3%.

Toutefois, sur 10 ans, entre 2013 et 2023, les recettes fiscales nettes ont progressé de 31% soit une hausse moyenne de 2,7%. 2020 et 2021 ont constitué des années spécifiques avec une nette baisse de 5% en 2020 du fait de la crise sanitaire suivit d'un rebond spectaculaire de 14% en 2021.

## Hausse des recettes de TVA et d'impôt sur le revenu

La TVA reste de loin la principale recette de l'État (208,4 milliards €). Elle reste très dynamique puisqu'elle a augmenté de 3%. Les recettes d'impôt sur le revenu (94,9 milliards €) progressent légèrement (+1% en 2023), la hausse ayant largement été amputée par la revalorisation de 5,4% des tranches du barème d'imposition. Les

prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine ont en revanche été beaucoup plus dynamiques avec une hausse de 8%.

## Baisse de l'impôt sur les sociétés

Ce sont donc les autres impôts qui expliquent la légère baisse des recettes fiscales recouvrées. Les recettes d'impôt sur les sociétés ont ainsi baissé de 9% en 2023 (58,5 milliards €). Cette baisse s'explique surtout par l'année 2022 marquée par l'exceptionnel rebond d'activité post crise sanitaire. D'autres impôts baissent en recettes fiscales pour des raisons diverses :

- Baisse des taxes intérieures sur la consommation (TICFE, TICGN et TICC pour l'électricité, le gaz naturel et le charbon) de 57% en raison de l'instauration en février 2022 du bouclier tarifaire
- Baisse de 48% de la CVAE du fait de la réduction de moitié des taux d'imposition en 2023
- Baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 21% suite à la baisse des ventes de biens immobiliers.

3 impôts représentent 66% des recettes collectées par la DGFIP :

- La TVA (38% du total)
- L'impôt sur le revenu (17%)
- L'impôt sur les sociétés (11%).

Source : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), actualité du 9 juillet 2024, DGFIP Statistiques n°26